

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2023-58

COMMANDE PUBLIQUE

- Accord-cadre pour la fourniture de denrées alimentaires et fournitures pour réceptions pour les services de la Ville de Roanne
- Marchés passés avec les entreprises Gourmandises du Marais, Les p'tites poêles dans les grandes, GAEC Vial, Mathieu Rémi, Paput Boissons, SAS Serol, Maison J.B. Clair, Boucherie des Canaux, Le Tourdion, Cafés Thivoyon, Maison Grisard, Vins Henri Grumel

La Ville de Roanne a lancé un appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique, relatif à la fourniture de denrées alimentaires et fournitures pour réceptions pour les services de la Ville.

Il s'agit d'un accord-cadre multi attributaire avec maximum annuel de 91 000€ H.T. passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

Le marché est décomposé en 7 lots :

Lot(s)	Désignation	Nombre d'attributaires	Maximum annuel HT
01	Boulangerie Pâtisserie	5	12 000 €
02	Petit déjeuner	5	2 000 €
03	Traiteur	5	29 000 €
04	Boissons	5	15 000 €
05	Epicerie	5	17 000 €
06	Vins de la Côte Roannaise	10	6 000 €
07	Fournitures pour réceptions	2	10 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230608-DEC202358-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2023

Affichage : 08/06/2023

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du contrat. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Une publicité a été lancée le 10 mars 2023 sur le BOAMP, le JOUE et le site internet de la Ville de Roanne.

La remise des plis était fixée au mercredi 12 avril 2023 à 12h00 (date et heure limites).

Les variantes étaient autorisées.

Pendant la période de consultation, 28 dossiers ont été retirés. Au terme de la consultation, 14 plis ont été déposés dans les délais.

- 1 – GOURMANDISES DU MARAIS – 42 Roanne => dépôt annulé et remplacé par dépôt suivant
- 2 – GOURMANDISES DU MARAIS – 42 Roanne => dépôt annulé et remplacé par dépôt suivant
- 3 – GOURMANDISES DU MARAIS – 42 Roanne
- 4 – LES P'TITES POELES DANS LES GRANDES – 42 Roanne
- 5 – GAEC VIAL – 42 Saint-André-d'Apchon
- 6 – MATHIEU REMI – 42 Roanne
- 7 – PAPUT BOISSONS – 42 Roanne
- 8 – SAS SEROL – 42 Renaison
- 9 – MAISON J.B. CLAIR – 42 Renaison
- 10 – BOUCHERIE DES CANAUX – 42 Riorges
- 11 – LE TOURDION – 42 Roanne
- 12 – CAFES THIVOYON – 42 Roanne
- 13 – MAISON GRISARD – 42 Roanne
- 14 – VINS HENRI GRUMEL – 01 Saint-Maurice-de-Beynost

Les offres ont été analysées en fonction des critères de jugement suivants :

Prix des prestations – 40 %

Qualité des produits – 20 %

Valeur technique – 20 %

Développement durable – 20 %

Vu le rapport d'analyse des offres annexé à la présente Décision, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir les offres suivantes :

- Pour le lot 1 : **Gourmandises du Marais et Rémi Mathieu** pour un montant maximum annuel de **12 000 € H.T.,**
- Pour le lot 2 : **Cafés Thivoyon** pour un montant maximum annuel de **2 000 € H.T.,**
- Pour le lot 3 : **Les p'tites poêles dans les grandes, Boucherie des Canaux, Le Tourdion et Maison Grisard** pour un montant maximum annuel de **29 000 € H.T.,**
- Pour le lot 4 : **Paput boissons et Vins Henri Grumel** pour un montant maximum annuel de **15 000 € H.T.,**
- Pour le lot 6 : **GAEC Vial, SAS Serol et Maison J.B. Clair** pour un montant maximum annuel de **6 000 € H.T..**

La .CA.O. a également décidé de déclarer inappropriée, conformément à l'article R.2152-4 du CCP, l'offre de l'entreprise Cafés THIVOYON pour le lot 5, car le bordereau de prix est incomplet.

Aucune offre n'a été déposée pour le lot 7.

Ces deux lots sont donc infructueux et feront l'objet ultérieurement d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article R.2122-2 du CCP.

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,


D E C I D E


- de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses, les entreprises citées ci-dessus ;
- de signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces afférentes et notamment les différentes modifications pouvant intervenir en cours de marché dans les conditions des articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la Commande Publique ;

- que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de fonctionnement ;

ROANNE, le - 8 JUIN 2023

Le Maire,


Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230608-DEC202358-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2023

Affichage : 08/06/2023

Rapport à l'attention de Monsieur le Maire
Sous-couvert de Monsieur le Directeur Général des Services

Objet : rapport d'analyse des offres marché de fourniture de denrées alimentaires

I - PRESENTATION GENERALE

La Ville de Roanne a lancé un appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, relatif à la fourniture de denrées alimentaires et fournitures pour réceptions pour les services de la Ville.

Il s'agit d'un accord-cadre multi attributaire avec maximum annuel de 91 000€ HT passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Le marché est décomposé en 7 lots :

Lot(s)	Désignation	Nombre d'attributaires	Maximum annuel HT
01	Boulangerie Pâtisserie	5	12 000 €
02	Petit déjeuner	5	2 000 €
03	Traiteur	5	29 000 €
04	Boissons	5	15 000 €
05	Epicerie	5	17 000 €
06	Vins de la Côte Roannaise	10	6 000 €
07	Fournitures pour réceptions	2	10 000 €

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du contrat. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Une publicité a été lancée le 10 mars 2023 sur le BOAMP, le JOUE et le site internet de la Ville de Roanne.

La remise des plis était fixée au mercredi 12 avril 2023 à 12h00 (date et heure limites).

II - RESULTAT DE LA CONSULTATION



Pendant la période de consultation, 28 dossiers ont été retirés. Au terme de la consultation, 14 plis ont été déposés dans les délais.

- 1 – GOURMANDISES DU MARAIS – 42 Roanne => dépôt annulé et remplacé par dépôt suivant
- 2 – GOURMANDISES DU MARAIS – 42 Roanne => dépôt annulé et remplacé par dépôt suivant
- 3 – GOURMANDISES DU MARAIS – 42 Roanne
- 4 – LES P'TITES POELES DANS LES GRANDES – 42 Roanne
- 5 – GAEC VIAL – 42 Saint André d'Apchon
- 6 – MATHIEU REMI – 42 Roanne
- 7 – PAPUT BOISSONS – 42 Roanne
- 8 – SAS SEROL – 42 Renaison
- 9 – MAISON J.B. CLAIR – 42 Renaison
- 10 – BOUCHERIE DES CANAUX – 42 Riorges
- 11 – LE TOURDION – 42 Roanne
- 12 – CAFES THIVOYON – 42 Roanne
- 13 – MAISON GRISARD – 42 Roanne
- 14 – VINS HENRI GRUMEL – 01 Saint-Maurice-de-Beynost

Il a été procédé à l'ouverture des plis, à la vérification administrative ainsi qu'à l'analyse des références des candidats par la personne représentant le pouvoir adjudicateur le jeudi 13 avril 2023.

III - ANALYSE DES OFFRES

III.1 - Rappel du règlement de la consultation

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

Pour les lots 1, 2, 3 et 6

1. Prix des fournitures : 40% - 10 points

La meilleure offre de prix pour une commande type à partir d'une sélection d'articles communs du BPU obtient la note de 10. Les autres offres seront notées de la façon suivante : meilleure offre de prix divisée par l'offre considérée, le tout multiplié par 10.

2. Qualité des produits : 20% - 10 points

Ce critère sera analysé sur la base du cadre de réponse du candidat et sa capacité à répondre aux attentes de la Ville de Roanne.

3. Valeur technique : 20% - 10 points

Ce critère sera apprécié à partir du cadre de réponse du candidat et portera sur :

- L'amplitude d'ouverture (5 points)

La plus grande amplitude obtient la note de 5.

Les autres amplitudes seront notées de la façon suivante : plus grande amplitude divisée par l'amplitude considérée, le tout multiplié par 5.

- Le délai de réactivité du candidat en cas de commande urgente (5 points)

Le délai le plus court obtient la note de 5.

Les autres délais seront notés de la façon suivante : délai le plus court divisé par le délai considéré, le tout multiplié par 5.

4. Prise en compte du développement durable : 20% - 10 points

Les sous critères seront évalués à partir du cadre de réponse et seront les suivants :

- Liste des produits bio : 2.5 points
- Liste des produits équitables : 2.5 points
- Prise en compte du développement durable dans le conditionnement et l'emballage : 2.5 points
- Origine et provenance des produits : 2.5 points

Pour les lots 4 et 5

1. Prix des fournitures : 40% - 10 points

La meilleure offre de prix pour une commande type à partir d'une sélection d'articles communs du BPU obtient la note de 10. Les autres offres seront notées de la façon suivante : meilleure offre de prix divisée par l'offre considérée, le tout multiplié par 10.

2. Qualité des produits : 20% - 10 points

Ce critère sera analysé sur la base du cadre de réponse du candidat et sa capacité à répondre aux attentes de la Ville de Roanne.

3. Valeur technique : 20% - 10 points

Ce critère sera apprécié à partir du cadre de réponse du candidat et portera sur :

- L'amplitude d'ouverture (2 points)

La plus grande amplitude obtient la note de 2. Les autres amplitudes seront notées de la façon suivante : plus grande amplitude divisée par l'amplitude considérée, le tout multiplié par 2.

- Le délai de réactivité du candidat en cas de commande urgente (5 points)

Le délai le plus court obtient la note de 5. Les autres délais seront notés de la façon suivante : délai le plus court divisé par le délai considéré, le tout multiplié par 5.

- La livraison Franco de port (3 points)

Si le candidat propose la livraison gratuite et sans conditions, il obtient 3 points.

Si le candidat ne propose pas de livraison, une livraison payante ou une livraison gratuite sous conditions, il obtient 0 point.

4. Prise en compte du développement durable : 20% - 10 points

Les sous critères seront évalués à partir du cadre de réponse et seront les suivants :

- Liste des produits bio : 2.5 points
- Liste des produits équitables : 2.5 points
- Prise en compte du développement durable dans le conditionnement et l'emballage : 2.5 points
- Origine et provenance des produits : 2.5 points

Pour le lot 7

1. Prix des fournitures : 40% - 10 points

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230608-DEC202358-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2023

Affichage : 08/06/2023

La meilleure offre de prix pour une commande type à partir d'une sélection d'articles communs du BPU obtient la note de 10. Les autres offres seront notées de la façon suivante : meilleure offre de prix divisée par l'offre considérée, le tout multiplié par 10.

2. Qualité des produits : 20% - 10 points

Ce critère sera analysé sur la base du cadre de réponse du candidat et sa capacité à répondre aux attentes de la Ville de Roanne.

3. Valeur technique : 20% - 10 points

Ce critère sera apprécié à partir du cadre de réponse du candidat et portera sur :

- L'amplitude d'ouverture (2 points)

La plus grande amplitude obtient la note de 2. Les autres amplitudes seront notées de la façon suivante : plus grande amplitude divisée par l'amplitude considérée, le tout multiplié par 2.

- Le délai de réactivité du candidat en cas de commande urgente (5 points)

Le délai le plus court obtient la note de 5. Les autres délais seront notés de la façon suivante : délai le plus court divisé par le délai considéré, le tout multiplié par 5.

- La livraison Franco de port (3 points)

Si le candidat propose la livraison gratuite, il obtient 3 points.

Si le candidat ne propose pas de livraison ou une livraison payante, il obtient 0 point.

4. Prise en compte du développement durable : 20% - 10 points

- Produits contenant des matériaux recyclés (carton, papier...) : 2.5 points
- Produits contenant des matériaux bio-sourcés (bois PEFC, bioplastiques...) : 2.5 points
- Produits biodégradables : 2.5 points
- Prise en compte du développement durable dans le conditionnement et l'emballage : 2.5 points

Pour chaque lot, les critères 2 et 4 seront notés de la manière suivante :

- Note maximum : proposition parfaitement adaptée et/ou présentant des avantages supplémentaires
- 75 % de la note maximum : proposition adaptée, sans avantages particuliers
- 50% de la note maximum : proposition partiellement adaptée mais présentant des lacunes sur certains points
- 25 % : proposition peu adaptée, répondant de façon insuffisante
- 0 : absence de réponse sur le critère ou sous-critère.

III.2 - Examen des offres

Lot 1 : Boulangerie

1 – Prix des fournitures : 40 % - 10 points

Ordre	Candidats	Montant commande type en € HT	Note sur 10 points	Note pondérée 40 %
3	Gourmandises du Marais	8.57	10.00	4.00
6	Rémi Mathieu	10.23	8.38	3.35

Commentaires :

L'ensemble des tarifs proposés par les Gourmandises du Marais est plus intéressant. Sur une commande type, Rémi Mathieu sera 19 % plus cher que les Gourmandises du Marais.

2 – Qualité des produits : 20 % - 10 points

Ordre	Candidats	Note sur 10 points	Note pondérée 20 %
3	Gourmandises du Marais	7.50	1.50
6	Rémi Mathieu	7.50	1.50

Commentaires :

De vrais artisans boulangers avec une fabrication maison du pain et des viennoiseries.

3 – Valeur technique : 20 % - 10 points

Ordre	Candidats	Amplitude horaire 5 pts	Délai de réactivité 5 pts	Note sur 10	Note pondérée 20 %
3	Gourmandises du Marais	0	0	0	0
6	Rémi Mathieu	0	0	0	0

Commentaires :

Aucun candidat n'a complété cette partie.

Fournisseurs actuels de la Ville de Roanne, nous connaissons leur professionnalisme et leur réactivité aussi bien en ce qui concerne les Gourmandises du Marais que Rémi Mathieu.

4 – Développement durable : 20 % - 10 points

Ordre	Candidats	Produits Bio 2.5 pts	Produits équitables 2.5 pts	Condition ^t et emballage 2.5 pts	Origine et provenance 2.5 pts	Note sur 10	Note pondérée 20 %
3	Gourmandises du Marais	0	0	0	0	0	0
6	Rémi Mathieu	1.25	0	1.88	1.25	4.38	0.88

Commentaires :

Les candidats ont fourni peu d'indications.

Rémi Mathieu indique cependant utiliser de la levure biologique dans la moitié des articles du BPU.

Aucun des candidats n'indique utiliser de produits issus du commerce équitable.

Rémi Mathieu précise que ses emballages sont tous bio dégradables.

Rémi Mathieu indique également l'origine et la provenance d'une partie des articles du BPU alors que Les gourmandises du Marais n'ont pas complété ces informations.

CLASSEMENT LOT 1 :

Candidats	Prix	Qualité	Valeur technique	Dév. Durable	Note finale	Classement
Gourmandises du Marais	4.00	1.50	0	0	5.50	2
Rémi Mathieu	3.35	1.50	0	0.88	5.73	1

Lot 2 : petit déjeuner

1 – Prix des fournitures : 40 % - 10 points

Ordre	Candidats	Montant commande type en € HT	Note sur 10	Note pondérée 40 %
12	Cafés Thivoyon	7.55	10	4

Commentaires :

Seul candidat, Cafés Thivoyon obtient la meilleure note.

2 – Qualité des produits : 20 % - 10 points

Ordre	Candidats	Note sur 10 points	Note pondérée 20 %
12	Cafés Thivoyon	10	2

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230608-DEC202358-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2023
Affichage : 08/06/2023

Commentaires :

Thivoyon propose des cafés torréfiés dans ses ateliers.

3 – Valeur technique : 20 % - 10 points

Ordre	Candidats	Amplitude horaire 5 pts	Délai de réactivité 5 pts	Note sur 10	Note pondérée 20 %
12	Cafés Thivoyon	5	5	10	2

Commentaires :

Ouvert 6 jours sur 7, avec un délai de réactivité compris entre 1h et 24h, Thivoyon obtient la note maximale.

4 – Développement durable : 20 % - 10 points

Ordre	Candidats	Produits Bio 2.5 pts	Produits équitables 2.5 pts	Condition ^t et emballage 2.5 pts	Origine et provenance 2.5 pts	Note sur 10	Note pondérée 20 %
12	Cafés Thivoyon	1.88	1.88	2.5	2.5	8.76	1.75

Commentaires :

Thivoyon propose du café bio issu du commerce équitable et de culture biologique sauf le chocolat et les viennoiseries.

Thivoyon est également adhérent à la société Eco Emballage.

Thivoyon est totalement transparent sur l'origine de ses cafés, les viennoiseries sont issues de commerçants locaux.

CLASSEMENT LOT 2 :

Candidats	Prix	Qualité	Valeur technique	Dév. Durable	Note finale	Classement
Cafés Thivoyon	4	2	2	1.75	9.75	1

Lot 3 : Traiteur

1 – Prix des fournitures : 40 % - 10 points

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230608-DEC202358-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2023
Affichage : 08/06/2023

Ordre	Candidats	Montant commande type en € HT	Note sur 10 points	Note pondérée 40 %
4	Les p'tites poêles dans les grandes	46.90	7.24	2.90
10	Boucherie des canaux	33.95	10	4
11	Le Tourdion	54.45	6.24	2.50
13	Maison Grisard	43.77	7.76	3.10

Commentaires :

La boucherie des canaux obtient la note maximale avec des tarifs inférieurs sur l'ensemble de la gamme proposée.

En deuxième et troisième position suivent la Maison Grisard et les p'tites poêles dans les grandes. Quant au Tourdion, avec des produits en moyenne 60 % plus chers que la boucherie des canaux, il obtient la note la plus basse.

2 – Qualité des produits : 20 % - 10 points

Ordre	Candidats	Note sur 10 points	Note pondérée 20 %
4	Les p'tites poêles dans les grandes	10	2
10	Boucherie des canaux	5	1
11	Le Tourdion	7.50	1.50
13	Maison Grisard	7.50	1.50

Commentaires :

La meilleure note est attribuée aux p'tites poêles dans les grandes avec un ensemble de produits fait maison ou issu du commerce local.

Le Tourdion propose également des produits frais mais n'a pas répondu à l'ensemble du BPU (fromage).

Grisard propose quelques produits maison, de la charcuterie du roannais.

La boucherie des canaux obtient la note la plus basse avec quelques produits issus de grossistes.

3 – Valeur technique : 20 % - 10 points

Ordre	Candidats	Amplitude horaire 5 pts	Délai de réactivité 5 pts	Note sur 10	Note pondérée 20 %
4	Les p'tites poêles dans les grandes	3	3	6	1.20
10	Boucherie des canaux	0	0	0	0
11	Le Tourdion	3	5	8	1.60

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201973-20230608-DEC2023FSAJH

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2023
Affichage : 08/06/2023

13	Maison Grisard	5	5	10	2
----	----------------	---	---	----	---

Commentaires :

La maison Grisard obtient la meilleure note avec un délai de réactivité en 24h et une ouverture le dimanche.

En deuxième position, le Tourdion avec un délai de réactivité maximal de 24h et en troisième position les p'tites poêles dans les grandes avec un délai de réactivité à 72h.

La note la plus basse est attribuée à la boucherie des canaux qui n'a pas complété cette partie du cadre réponse.

4 – Développement durable : 20 % - 10 points

Ordre	Candidats	Produits Bio 2.5 pts	Produits équitables 2.5 pts	Condition ^t et emballage 2.5 pts	Origine et provenance 2.5 pts	Note sur 10	Note pondérée 20 %
4	Les p'tites poêles dans les grandes	1.25	0	2.5	2.5	6.25	1.25
10	Boucherie des canaux	0	0	2.5	1.25	3.75	0.75
11	Le Tourdion	1.25	0	2.5	2.5	6.25	1.25
13	Maison Grisard	0	0	2.5	2.5	5	1

Commentaires :

Seuls Les p'tites poêles dans les grandes et le Tourdion proposent quelques produits bio, tous issus de circuits courts c'est pourquoi ils se classent en première position.

Le conditionnement et l'emballage des produits sont, pour les 4 fournisseurs, ou recyclables ou réutilisables.

Grisard propose des viandes et charcuteries locales et l'ensemble des produits du BPU est Français.

La Boucherie des Canaux n'a pas mentionné la provenance de tous ses produits.

CLASSEMENT LOT 3 :

Candidats	Prix	Qualité	Valeur technique	Dév. Durable	Note finale	Classement
Les p'tites poêles dans les grandes	2.90	2	1.20	1.25	7.35	2
Boucherie des canaux	4	1	0	0.75	5.75	4
Le Tourdion	2.50	1.50	1.60	1.25	6.85	3
Maison Grisard	3.10	1.50	2	1	7.60	1

Lot 4 : Boissons

1 – Prix des fournitures : 40 % - 10 points

Ordre	Candidats	Montant commande type en € HT	Note sur 10 points	Note pondérée 40 %
7	Paput Boissons	8.97	10	4
14	Vins Henri Grumel	11.43	7.85	3.14

Commentaires :

L'ensemble des tarifs proposé par Paput boissons est plus intéressant.
Sur une commande type, Les vins Henri Grumel seront 28 % plus cher que Paput boissons.

2 – Qualité des produits : 20 % - 10 points

Ordre	Candidats	Note sur 10 points	Note pondérée 20 %
7	Paput Boissons	7.5	1.5
14	Vins Henri Grumel	10	2

Commentaires :

Les vins Henri Grumel répondent à l'ensemble du BPU avec une gamme de produits intéressante. Ils obtiennent donc la note la plus haute.
Paput boissons ne peut fournir de briquettes de jus de fruits et obtient une note légèrement inférieure.

3 – Valeur technique : 20 % - 10 points

Ordre	Candidats	Amplitude horaire 2 pts	Délai de réactivité 5 pts	Livraison 3 pts	Note sur 10	Note pondérée 20 %
7	Paput Boissons	0	5	3	8	1.6
14	Vins Henri Grumel	2	5	3	10	2

Commentaires :

Les deux fournisseurs proposent une livraison franco de port en 24h.
Paput boissons n'ayant pas répondu à l'amplitude horaire, il obtient la note la plus basse.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230608-DEC202358-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2023
Affichage : 08/06/2023

4 – Développement durable : 20 % - 10 points

Ordre	Candidats	Produits Bio 2.5 pts	Produits équitables 2.5 pts	Condition ^t et emballage 2.5 pts	Origine et provenance 2.5 pts	Note sur 10	Note pondérée 20 %
7	Paput Boissons	0	0	2.5	1.25	3.75	0.75
14	Vins Henri Grumel	0	0	2.5	1.25	3..75	0.75

Commentaires :

Les fournisseurs ne proposent pas de produits bio ou équitables mais français avec des emballages consignés ou recyclables.

CLASSEMENT LOT 4 :

Candidats	Prix	Qualité	Valeur technique	Dév. Durable	Note finale	Classement
Paput Boissons	4	1.5	1.6	0.75	7.85	2
Vins Henri Grumel	3.14	2	2	0.75	7.89	1

Lot 5 : Epicerie

Le seul candidat pour ce lot est l'entreprise Cafés Thivoyon. Le candidat n'a rempli que les lignes concernant le thé et le café sur le BPU, soit 3 lignes sur 97, et n'est pas en mesure de fournir les autres articles d'épicerie. L'offre est déclarée inappropriée conformément à l'article R.2152-4. Le lot est donc déclaré sans suite pour cause d'absence d'offre appropriée (article R2185-2). Une procédure sans mise en concurrence sera lancée ultérieurement conformément à l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique.

Lot 6 : Vins de la Côte Roannaise

1 – Prix des fournitures : 40 % - 10 points

Ordre	Candidats	Montant commande type en € HT	Note sur 10 points	Note pondérée 40 %
5	GAEC Vial	13.5	9.48	3.79
8	SAS Serol	22.8	5.61	2.24
9	Maison J.B. Clair	12.8	10	4

Commentaires :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230608-DEC202358-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2023
Affichage : 08/06/2023

Sérol propose des produits en moyenne 78 % plus cher que JB Clair c'est pourquoi il obtient une note largement inférieure aux deux autres fournisseurs.

2 – Qualité des produits : 20 % - 10 points

Ordre	Candidats	Note sur 10 points	Note pondérée 20 %
5	GAEC Vial	10	2
8	SAS Serol	10	2
9	Maison J.B. Clair	10	2

Commentaires :

Les producteurs proposent tous leur gamme de vins, issus des cultures de la côte roannaise et obtiennent tous la note maximale.

3 – Valeur technique : 20 % - 10 points

Ordre	Candidats	Amplitude horaire 5 pts	Délai de réactivité 5 pts	Note sur 10	Note pondérée 20 %
5	GAEC Vial	5	5	10	2
8	SAS Serol	4	3	7	1.40
9	Maison J.B. Clair	4	4	8	1.60

Commentaires :

Avec un délai de réactivité sur la journée et une importante amplitude horaire, Vial obtient la note maximale.

Suivent JB Clair avec un délai de réactivité de 24h et Sérol avec un délai de réactivité de 48h.

4 – Développement durable : 20 % - 10 points

Ordre	Candidats	Produits Bio 2.5 pts	Produits équitables 2.5 pts	Condition ^t et emballage 2.5 pts	Origine et provenance 2.5 pts	Note sur 10	Note pondérée 20 %
5	GAEC Vial	1.25	0	2.5	2.5	6.25	1.25
8	SAS Serol	2.5	0	1.25	2.5	6.25	1.25
9	Maison J.B. Clair	0	0	2.5	2.5	5	1

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201873-20230608-DEC202358-AU

Commentaires :
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2023
Affichage : 08/06/2023

La note la plus haute est attribuée à Sérol qui propose des produits bio, mais ne fait pas mention de la valorisation de ses déchets.

Vial, dont l'exploitation est en cours de conversion à l'agriculture biologique, obtient une note équivalente grâce à sa valorisation des déchets.

Vial et JB Clair cotise auprès d'Adelphe pour la valorisation des déchets.

CLASSEMENT LOT 6 :

Candidats	Prix	Qualité	Valeur technique	Dév. Durable	Note finale	Classement
GAEC Vial	3.79	2	2	1.25	9.04	1
SAS Serol	2.24	2	1.40	1.25	6.89	3
Maison J.B. Clair	4	2	1.60	1	8.6	2

Lot 7 : Fournitures pour réception

Aucune offre n'a été déposée pour ce lot, il est donc déclaré infructueux.

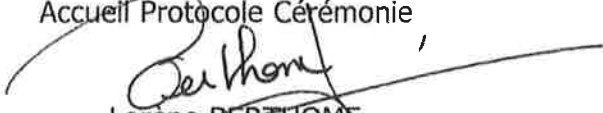
Une procédure sans mise en concurrence sera lancée ultérieurement conformément à l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique.

RECAPITULATIF

Au regard de l'analyse précédemment exposée, il est proposé de classer les offres conformément aux tableaux de classement précédents et de retenir les offres :

- Pour le lot 1 : des entreprises **Gourmandises du Marais** et **Rémi Mathieu** pour un montant maximum annuel de **12 000 € HT**.
- Pour le lot 2 : de l'entreprise **Cafés Thivoyon** pour un montant maximum annuel de **2 000 € HT**.
- Pour le lot 3 : des entreprises **Les p'tites poêles dans les grandes**, **Boucherie des Canaux**, **Le Tourdion** et **Maison Grisard** pour un montant maximum annuel de **29 000 € HT**.
- Pour le lot 4 : des entreprises **Paput boissons et Vins Henri Grumel** pour un montant maximum annuel de **15 000 € HT**.
- Pour le lot 6 : des entreprises **GAEC Vial**, **SAS Serol** et **Maison J.B. Clair** pour un montant maximum annuel de **6 000 € HT**.

La Responsable du Pôle
Accueil Protocole Cérémonie


Lorene BERTHOME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230608-DEC202358-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2023

Affichage : 08/06/2023